



Demande de changement de désignation du sexe sur l'enregistrement de naissance et le certificat de naissance

Instructions :

1. Ce formulaire de demande peut être rempli seulement par un demandeur dont la naissance est enregistrée au Manitoba.
2. Veuillez écrire lisiblement à l'encre noire. N'utilisez pas de liquide ou de ruban correcteur dans aucun des documents. Si vous faites une erreur, rayez l'information incorrecte et inscrivez l'information correcte au-dessus ou au-dessous. Apposez vos initiales à côté de tout changement apporté au formulaire.
3. Votre demande vous sera retournée si toutes les sections requises du formulaire ne sont pas complétées, y compris :
 - Une preuve d'identité — Apportez une pièce d'identité avec photo ou joignez-en une copie certifiée authentique (Section A).
 - Coordonnées/adresse postale, renseignements sur la naissance (Section A).
 - Déclaration solennelle signée devant un témoin admissible (Section B).
 - Tous les certificats de naissance au Manitoba préalablement émis.
 - Lettre justificative d'un médecin praticien, d'un(e) infirmier(ère) praticien(ne), d'un(e) psychologue ou d'un(e) associé(e) en psychologie canadien(ne).

OU

 - Veuillez consulter le site Web du Bureau de l'état civil pour connaître les autres documents justificatifs qui peuvent être acceptés.
 - Des frais de 30 \$ pour modifier la désignation du sexe sur un enregistrement de naissance manitobain (Section D).
 - Une demande d'attestation de naissance au Manitoba plus les frais de 30 \$ pour un nouveau certificat de naissance au Manitoba (Section D).
4. Veuillez soumettre votre formulaire de demande, accompagné de tous les documents et du paiement requis, au Bureau de l'état civil :

Livraison en personne

De 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi (le bureau ferme à 16 h 30)

ou

Envoi par courrier recommandé

Bureau de l'état civil
254, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0B6

5. **Cette demande n'entraînera pas de changement légal de nom.** Veuillez communiquer avec le Bureau de l'état civil pour déterminer si vous répondez aux critères d'un changement légal de nom au Manitoba et pour avoir des renseignements sur le processus de changement légal de nom.
 - Veuillez cocher ici si cette demande est accompagnée d'une Demande de changement légal de nom.

AVIS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les renseignements personnels requis dans ce formulaire sont recueillis pour une demande de changement de désignation de sexe, en vertu de la section 25 de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*. Pour toute question sur l'obtention et l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de l'état civil.

Renseignements

Téléphone :	204-945-3701	} Demandez les Services confidentiels
Sans frais (au Canada)	866-949-9296	
Courriel :	vitalstats@gov.mb.ca	
Site Web :	http://vitalstats.gov.mb.ca	
Site Web :	254, avenue Portage Winnipeg (Manitoba) R3C 0B6	

Autres formats disponibles sur demande
Available in English

SECTION A: ADMISSIBILITÉ, PREUVE D'IDENTITÉ ET RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Pour présenter une demande de changement de désignation du sexe sur votre enregistrement/certificat de naissance, votre naissance doit avoir été enregistrée au Manitoba.

PREUVE D'IDENTITÉ – DOIT ÊTRE CONFIRMÉE PAR LE BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL OU PAR LE TÉMOIN DE LA DÉCLARATION SOLENNELLE

Vous devez fournir une preuve de votre identité actuelle. Cette preuve consiste généralement d'une pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement, par exemple un permis de conduire, une carte d'identité provinciale, un passeport ou un Certificat du statut d'Indien. Veuillez consulter la liste exhaustive des pièces admises sur le site Web du Bureau de l'état civil.

1. Si vous livrez votre demande en personne au Bureau de l'état civil, veuillez **apporter votre pièce d'identité**.
2. Si vous envoyez votre demande au Bureau de l'état civil par courrier recommandé, la **personne qui tient lieu de témoin pour votre Déclaration solennelle** (Section B) doit **examiner votre preuve d'identité originale** et certifier son authenticité. La **confirmation** de votre preuve d'identité au Manitoba peut être donnée par le témoin au moyen d'une **photocopie de la pièce sur laquelle apparaît le texte suivant** :

« Je (témoin), confirme que j'ai comparé la photo, la signature et les renseignements de l'original de ce document d'identité au demandeur et qu'il s'agit d'une copie conforme du/de la (type de document d'identité et numéro) délivré à l'intention de (nom du demandeur tel qu'il apparaît sur le document) », **suivi de la signature du témoin**.

Si vous n'avez aucune pièce d'identité valide avec photo, veuillez communiquer avec le Bureau de l'état civil pour discuter d'autres options.

Nom apparaissant sur la pièce d'identité (nom de famille et tous les prénoms ou initiales, dans l'ordre exact)

Joint : copie certifiée authentique de la pièce d'identité

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Type de pièce d'identité :

Numéro du document :

COORDONNÉES/ADRESSE POSTALE DU DEMANDEUR

Veuillez indiquer si vous souhaitez que le Bureau de l'état civil utilise un **nom préféré** différent si nous devons communiquer avec vous par courriel, par la poste ou par téléphone.

Nom de famille préféré

Prénom(s) préféré(s)

Adresse postale actuelle

Numéro d'appartement

Numéro municipal

Nom de la rue

Case postale

Ville

Province / Territoire / État

Pays

Numéro(s) de téléphone pendant le jour

Code postal

Adresse de courriel

INFORMATION SUR L'ENREGISTREMENT/LE CERTIFICAT DE NAISSANCE ACTUEL DU DEMANDEUR

Nom de famille

Prénom

Second/troisième prénom(s)

Date de naissance

Sexe sur l'enregistrement/le certificat de naissance actuel

Masculin

Féminin

Mois

Jour

An

Lieu de naissance (ville)

M A N I T O B A

Père ou autre parent figurant sur l'enregistrement de naissance actuel

Nom de famille

Prénom

Second/troisième prénom(s)

Mère ou autre parent figurant sur l'enregistrement de naissance actuel

Nom de famille

Prénom

Second/troisième prénom(s)

SECTION B : DÉCLARATION SOLENNELLE DU DEMANDEUR

Je, _____ déclare solennellement que :
(nom légal complet du demandeur tel qu'il apparaît sur la pièce d'identité à la Section A)

1. Je m'identifie à l'identité sexuelle concordant avec la désignation du sexe Masculin Féminin
2. Je vis actuellement en tout temps avec l'identité sexuelle concordant avec la désignation du sexe demandé, et j'ai l'intention de continuer à le faire.
3. Les renseignements contenus dans cette demande sont véridiques et complets, autant que je sache.
4. Je fais cette demande de bonne foi et sans intentions illégales. Je reconnais que faire intentionnellement une déclaration fausse ou trompeuse dans cette demande constitue une infraction.
5. Je joins tous mes certificats de naissance au Manitoba précédemment émis.
OU
 Je n'ai pas de certificat de naissance parce que _____.
6. Je reconnais que tous les certificats de naissance préalablement émis ne seront plus valides une fois ma demande de changement de désignation de sexe traitée et qu'ils seront annulés. Le Bureau de l'état civil ne me renverra pas les certificats accompagnant cette demande.
7. Je reconnais que la possession ou l'utilisation intentionnelle, par moi ou une autre personne, d'un certificat de naissance qui a été annulé constitue une infraction.

Déclaré devant moi à :

_____ Ville et pays
le _____
_____ mois / jour / an
X _____
Signature du commissaire à l'assermentation, juge de paix, notaire public, etc.

Je fais cette déclaration solennelle en mon âme et conscience, convaincu(e) de son exactitude et sachant qu'elle a la même force exécutoire que si je l'avais faite sous serment.

X

Signature du demandeur

Inscrire le nom en caractères d'imprimerie, avec la date de fin de la période de nomination

Nom:

Date de fin de la nomination :

QUI PEUT ÊTRE LE TÉMOIN DE VOTRE DÉCLARATION SOLENNELLE — voir aussi la Section A « PREUVE D'IDENTITÉ »

Si votre déclaration solennelle est signée au Manitoba, elle doit être signée devant une personne autorisée en vertu de la *Loi sur la preuve*, par exemple une personne parmi la liste suivante. Pour connaître la liste exhaustive des témoins admis, communiquez avec le Bureau de l'état civil ou consultez son site Web.

- Un commissaire à l'assermentation (si vous livrez votre demande en personne au Bureau de l'état civil, un commissaire à l'assermentation sera sur place).
- Un juge de la paix du Manitoba ou un juge d'une autre cour manitobaine.
- Un avocat autorisé à pratiquer au Manitoba.
- Un notaire public nommé pour le Manitoba.
- Un maire, un préfet ou un greffier d'une municipalité manitobaine.
- Un secrétaire-trésorier de tout arrondissement ou division scolaire du Manitoba.
- Le maître ou la maîtresse de poste de tout bureau de poste du Manitoba.
- Un membre de la Gendarmerie royale du Canada.
- Un officier commissionné des Forces armées canadiennes en poste à plein temps.

Si vous envoyez votre demande au Bureau de l'état civil par courrier recommandé, la personne qui tient lieu de témoin pour votre déclaration solennelle doit aussi certifier l'authenticité d'une copie de votre pièce d'identité. Veuillez consulter les détails à la Section A « PREUVE D'IDENTITÉ ».

Si votre déclaration solennelle est signée à l'extérieur du Manitoba, veuillez communiquer avec le Bureau de l'état civil ou consulter son site Web pour connaître la liste des témoins autorisés.

SECTION C : LETTRE JUSTIFICATIVE D'UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

**(Adresse du cabinet du
professionnel de la santé)**

(Date)

Directeur, Bureau de l'état civil
254, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0B6

Justification d'un changement de désignation de sexe Paragraphe 25(8) de la Loi sur l'état civil

1. Ma profession de santé est la suivante :

- Médecin praticien(ne) (par exemple médecin, psychiatre ou chirurgien(ne))
- Infirmier(ère) praticien(ne)
- Psychologue
- Associé(e) de psychologie (cabinet indépendant)

2. Mon organisme de réglementation professionnelle est _____.
Mon statut auprès de cet organisme de réglementation est en règle. Mon numéro de certificat/permis/enregistrement est _____.
(À l'extérieur du Canada, veuillez joindre une attestation du droit d'exercer dans le pays.)

3. J'ai traité ou évalué le demandeur, dont le nom légal complet actuel est : _____, et dont la date de naissance est _____.

4. La durée de ma relation professionnelle avec le demandeur a été de _____.

5. Selon mon point de vue professionnel, la désignation du sexe masculin féminin de l'identité actuelle du demandeur n'est pas conforme avec le sexe auquel le demandeur s'identifie.

6. Selon mon point de vue professionnel, la désignation du sexe masculin féminin demandée par le demandeur est conforme à la désignation sexuelle à laquelle le demandeur s'identifie.

7. COCHEZ SEULEMENT SI LE DEMANDEUR EST UNE PERSONNE MINEURE

- Le demandeur est une personne mineure et selon mon point de vue professionnel, ce mineur a la capacité de prendre ses propres décisions de santé.

_____-_____-_____
Numéro de téléphone du professionnel de la santé

Signature originale du professionnel de la santé

Nom du professionnel de la santé en
caractères d'imprimerie ou imprimé

NOTES À L'INTENTION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

1. **L'essentiel du contenu de cette lettre peut aussi être fourni dans une lettre sur le papier à en-tête du professionnel de la santé.**
2. Le Bureau de l'état civil se fie au jugement professionnel des professionnels de la santé, conformément à leur expérience, leurs compétences et leurs contacts avec le demandeur, pour déterminer si la désignation du sexe du demandeur sur son enregistrement de naissance devrait être changée. Les professionnels de la santé qui souhaitent des ressources additionnelles peuvent consulter les lignes directrices des normes de soins de la World Professional Association for Transgender Health (WPATH) au www.wpath.org, ou consulter le Trans Health Program du Klinik Community Health Centre ou la clinique Gender Dysphoria Assessment and Action for Youth (GDAAY).

SECTION D : FRAIS

Frais exigés par le Bureau de l'état civil

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Frais de traitement d'une demande de changement de désignation de sexe sur un enregistrement de naissance : | 30,00 \$ |
| 2. Frais d'émission d'un certificat de naissance portant la nouvelle désignation de sexe (le service rapide n'est pas offert) : | <u>30,00 \$</u> |
| Il faut soumettre à part une <i>Demande d'attestation de naissance au Manitoba</i> avec la présente demande. | 60,00 \$ |

Ces frais ne comprennent pas le changement légal de nom. Pour plus de détails sur le changement légal de nom, communiquez avec le Bureau de l'état civil.

Mode de paiement

<input type="checkbox"/> Espèces	} En personne seulement	J'autorise le Bureau de l'état civil à débiter de ma carte la somme de : \$ _____
<input type="checkbox"/> Carte de débit		
<input type="checkbox"/> MasterCard / Visa		_____
		Numéro de carte de crédit
<input type="checkbox"/> Chèque certifié	} À l'ordre du ministre des Finances	_____
<input type="checkbox"/> Mandat		Nom du titulaire de la carte

		Signature du titulaire de la carte

SECTION E : LISTE DE VÉRIFICATION DES PIÈCES À INCLURE

Avant d'apporter ou de poster votre demande avec ses documents justificatifs au Bureau de l'état civil, veuillez vous assurer d'avoir complété toutes les étapes suivantes. S'il manque certaines informations ou si les frais ne sont pas payés, votre demande ne sera pas traitée et vous sera retournée.

Section A :

- Admissibilité — Mon enregistrement de naissance au Manitoba.
- Preuve d'identité — Apporter une pièce d'identité avec photo ou joindre une copie certifiée authentique (voir « Preuve d'identité » à la Section A).
- Coordonnées/adresse postale, renseignements sur la naissance.

Section B :

- Déclaration solennelle — La déclaration est apportée au Bureau de l'état civil pour être signée devant un commissaire à l'assermentation ou elle est signée devant un témoin admissible (voir la section B).
- Tous les certificats de naissance au Manitoba émis antérieurement.

Section C :

- Lettre justificative d'un(e) médecin praticien(ne), d'un(e) infirmier(ère) praticien(ne), d'un(e) psychologue ou d'un(e) associé(e) de psychologie canadien(ne) (la lettre peut faire partie de cette demande ou être rédigée séparément par le professionnel de la santé).
- OU
- Le directeur est autorisé à considérer certains autres types de documents justificatifs, en particulier si vous vivez à l'extérieur du Manitoba ou du Canada ou si vous avez vécu ailleurs pendant une période prolongée. Veuillez communiquer avec le Bureau de l'état civil ou consulter son site Web pour obtenir des détails.

Section D :

- Les frais de 30 \$ pour modifier la désignation du sexe sur un enregistrement de naissance du Manitoba.
- Une demande d'attestation de naissance au Manitoba ainsi que les frais de 30 \$ pour un nouveau certificat de naissance au Manitoba (le service rapide pour les certificats de naissance associés à une désignation de changement de sexe n'est pas offert).

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Vérfifié : _____

Inscrit : _____

N° d'enreg. _____

Émis : _____